

<http://www.criFrance.com/communiqué-islamophobie/article/l-antiracisme-electoral-discrimine-les-premiers-concernees>



L'antiracisme électoral discrimine les premiers concernés le 2 mai à Marseille.

- Communiqués -

Date de mise en ligne : dimanche 2 mai 2021

**Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits
réservés**



La coordination contre le racisme et l'islamophobie CRI constate avec écoeurement que la lutte contre le racisme et l'islamophobie peine à s'émanciper de la tutelle politique.

En effet lors du rassemblement du 2 Mai devant le palais de justice de Marseille pour dénoncer l'appel aux Ratonnades du désormais ex président d'un club nautique de Marseille, notre représentant et responsable de région a été empêché, dans un premier temps de déployer les banderoles de l'association (voir ci-dessous)





sous prétexte que les organisateurs ont décidé à la dernière minute de refuser toute affichage associatif, notre représentant a accepté cette condition pour préserver l'intérêt de rassemblement alors qu'il avait participé 2 jours auparavant à une réunion de préparation de cet événement où il était acté une prise de parole et le déploiement des banderoles de l'association.

Passée cette difficulté, notre représentant apprend que sa prise de parole est supprimée par une personne que nous ne connaissons pas et qui n'était pas présente à la réunion du jeudi précédent l'événement.



Toutes les personnes qui connaissent l'engagement de notre représentant et notre association ont été choqués par ces agissements scandaleux qui ont entraîné certains à quitter le rassemblement.

Malgré cette situation inacceptable notre représentant est resté sur place pour faire connaître les affaires et combats du moment et dont la CRI a saisi la justice : à savoir

Une plainte contre le président du club nautique de la pointe rouge à Marseille et la constitution de partie civile dans l'agression de Mr Adil Sefrioui à Dole.



Nous regrettons et dénonçons le fait que nos détracteurs aient eu recours à la diffamation en inventant une sombre histoire d'antisémitisme dont ils n'ont pu fournir la moindre preuve hormis la présence pendant le défilé du 1er Mai d'une banderole BDS boycott désinvestissement sanctions et ironie du sort la banderole en question était portée entre autres par Pierre Stambul de l'Union Juive Française pour la Paix .

L'antiracisme électoral discrimine les premiers concernés le 2 mai à Marseille.

Un procédé qui rappelle les anciennes méthodes de SOS racisme et dont le CRIF use et abuse en confondant volontairement et allègrement antisémitisme et Antisémitisme pour empêcher toute émancipation de nos luttes.

Notre discours direct aurait pu gêner les politiques présents qui portent une lourde responsabilité dans la banalisation du discours raciste et islamophobe.

La coordination contre le racisme et l'islamophobie en concertation avec d'autres militants réfractaires aux pressions vous donneront rdv dans les plus brefs délais pour des actions à la hauteur des discriminations que nous subissons.



Marseille le 2 mai